

TRANSMISSION DES POUVOIRS

Ce jour, mardi six juillet deux mille dix à dix-huit heures, les Bureaux du Conseil communal de Lausanne pour les années 2009-2010 et 2010-2011 se sont réunis à l'Hôtel de Ville, place de la Palud 2, pour y procéder à la transmission des pouvoirs et des archives du Conseil, cela conformément aux articles 17, 22 d), 23 et 33 du Règlement du Conseil communal du 12 novembre 1985, édition 2008.

Devant tous les membres assemblés, il est constaté la présence :

1. du sceau du Conseil communal de Lausanne (en application du dernier alinéa de l'article 25 dudit règlement, stipulant : *Le président (...) a la garde du sceau du Conseil.*) ;
2. d'un onglet qui constituera le registre N° 54 ; d'un onglet ou registre contenant les feuilles des procès-verbaux originaux et d'un classeur contenant les délibérés des décisions authentiques prises par le Conseil communal pendant l'année 2009-2010 qui vont être reliés pour constituer le registre N° 54 (législature 2006-2011), et déposé aux Archives communales.

Les registres des procès-verbaux et les décisions des années antérieures, soit de 1816 à 2006, reliés par législatures jusqu'au N° 53, sont déposés aux Archives communales, rue du Maupas 47, conformément à l'article 17 du Règlement du Conseil, avec toutes les autres pièces, soit : rapports authentiques et correspondance.

En foi de quoi, ont signé le présent procès-verbal :

Pour le Bureau de l'an 2009-2010 :

Le président :	Yves-André CAVIN
Le 1 ^{er} vice-président :	Roland RAPAZ
Le 2 ^e vice-président :	Claude-Alain VOIBLET
Les scrutateurs :	Jacques-Etienne RASTORFER
	Marlène VOUTAT
Les scrutatrices suppléantes :	Graziella SCHALLER
	Nicole GRABER
La secrétaire :	Vanessa BENITEZ SANTOLI
Le secrétaire <i>ad interim</i> :	Frédéric TETAZ

./.

Pour le Bureau de l'an 2010-2011 :

Le président : Roland RAPAZ

Le 1^{er} vice-président : Claude-Alain VOIBLET

La 2^e vice-présidente : Marlène VOUTAT

Les scrutatrices : Nicole GRABER

Adozinda DA SILVA

Le scrutateur suppléant : Jacques-Etienne RASTORFER

La scrutatrice suppléante : Graziella SCHALLER

La secrétaire : Vanessa BENITEZ SANTOLI
